

Délibération n° 20241026-012

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 26 octobre 2024

Objet : RAPPORT DES
REPRÉSENTANTS DE
TE63 AU CA DE SEMELEC
63-2023

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
17 octobre 2024

Nombre de délégués :

En exercice : 145
Présents : 89
Pouvoir : 3
Votants : 92

Pour : 78
Contre : 1 – (SANCHEZ
Claude-Emmanuel)
Abstention : 7 –
(ARCHENY Danièle, LEON
Bernard, RAY Raïssa,
GENTEUIL Bruno, BLANC
Patrice, VINCENT Claude,
JACQUARD Bernard)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six octobre à dix heures en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MEALLET Roger-Jean, MARQUES Antonio, LONGCHAMBON Vladimir, BONNET Grégory, GUILLAUME Stéphane, MELIS Christian, BRUN Evelyne, DUCOING Guy, GUELON René, OLIVAIN Thierry, DOMINGO Marcel, DURAND Jean-Paul, CHANSARD Gérard, DUMAS Daniel, AMBLARD Patrick, COUPAT Sylvie, FRITEYRE Lilian, PINTE Emmanuel, DEMAY André, MARTINEZ Gérard, ARCHENY Danièle, RAYNAUD Jérôme, HAUTEVILLE Cyril, PRADIER Alain, LEON Bernard, CHASSANG Jean-Pierre, SABLONIERE Didier, SAVY Philippe, VALLEIX Philippe, RAYNAUD Dominique, DUTEMPS Joseph, BOYER Michel, BOUYOUX Francis, SANCHEZ Claude-Emmanuel, MERCERON Jean-Luc, BRUGIERE Eric, COMPTE Serge, CHARRAUX Daniel, DAUPHIN Serge, PERCHE Serge, DEVERNOIX Marc-Antoine, TOURLONIAS Vincent, JEROME Christian, MAS Gilles, RAFFAULT Daniel, VATIN Thierry, GAUMY Francis, ROGER Christine, DAVID Marie, CLEMENT Jean-Marie, VIGIGNOL Yannick, KHATCHADOURIAN-TECER Claudine, MIZOULE Lucie, RAYNAL Roger, RAY Raïssa, PONTRUCHER Bruno, SAUX Marion, BOISNAULT Christian, LOPEZ Argimiro, BAULAND Gisèle, LARDANS Jacques, LAMOUREUX Jean-François, JEANVOINE Olivier, RABY Laurent, BARRAUD Pierre, MEYER Jean-François, PELISSIER Patrick, GOURBEYRE Bernard, BOURDOULEIX Roger, POUZADOUX Jean-Paul, ANDANSON Alain

Suppléants ayant pouvoir :

GENTEUIL Bruno, BLANC Patrice, NEDELLEC Jean-Yves, MERLE Francis, GIRONDE Alain, GUELON René, BOISNAULT Christian, CAVALIERE Jean-Jacques, VINCENT Claude, MANCHERON Louis, BOSTVIRONNOIS Maryse, GROSLIER Jean-Yves, PELLISSIER Emmanuel, JACQUARD Bernard, FRAISSE Pierre-Luc, SENEGAS ROUVIERE Didier

Pouvoirs :

PALERMO Antonio donne procuration à VATIN Thierry, DURANTIN Christian donne procuration à DOMINGO Marcel, SABATIER Pierre donne procuration à KHATCHADOURIAN-TECER Claudine

Secrétaire de séance : Mme BRUN

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE TE63 AU CA DE SEMELEC 63-2023**SYNTHESE DU RAPPORT DES REPRESENTANTS DE TE63
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SEMELEC 63**

établi conformément à l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales sur les sociétés
d'économie mixte locales

La Société SEMELEC 63 est une société d'économie mixte locale, créée le 26 février 1992, ayant pour vocation principale de réaliser sous mandat de maîtrise d'ouvrage les travaux d'investissement du Syndicat et de remplir auprès de ce dernier diverses missions d'assistance.

Son capital de 120 434,73 € est détenu à 84,81 % par Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63) qui compte 4 représentants au Conseil d'Administration, désignés par le Comité syndical réuni en assemblée générale le 26 septembre 2020 : Messieurs Fabien BESSYERE, Jean-François BIZET, Rémi CHABRILLAT et Sébastien GOUTTEBEL. Le groupe des actionnaires privés, constitué de 6 personnes physiques, détient 15,19 % du capital et dispose d'un siège d'administrateur.

La dernière assemblée générale de SEMELEC 63 qui s'est tenue le 12 juin 2024, a arrêté les comptes de l'exercice 2023, trentième-et-unième exercice social. L'exercice clos fait apparaître :

Un chiffre d'affaires net : 1 461 400 €, (-0,8% par rapport à 2022)

Une valeur ajoutée estimée à 72 %, (contre 75% en 2022)

Un effectif moyen de 16 salariés en équivalent temps plein (stable)

Un déficit après impôts et dotation aux amortissements de 237 830 € (vs. un déficit de 69 893 € en 2022).

L'assemblée générale de la société a décidé d'imputer ce déficit au chapitre « autres réserves »

Sur le plan patrimonial, la situation au 31 décembre 2023 se résumait ainsi :

Actif immobilisé net 124 111 €

Capitaux propres 1 380 838 €

En conclusion, l'activité de la société consacrée exclusivement à TE63, la composition de son capital et de son conseil d'administration en font une société liée au Syndicat au sens de l'article L 2511-8 du Code de la commande publique.

Aucune modification statutaire de la société SEMELEC 63 n'est intervenue au cours de l'exercice 2023.

Le Président propose à l'assemblée de prendre acte du rapport (ci-annexé) des représentants de TE63 au Conseil d'Administration de SEMELEC 63 pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL





Rapport annuel des représentants de la collectivité territoriale à l'assemblée délibérante de

TERRITOIRE D'ENERGIE PUY-DE-DÔME



Rapport réalisé selon le modèle proposé par la Fédération des Entreprises Locales

Table des matières

1. RAPPEL DU CONTEXTE	3
2. FICHE RECAPITULATIVE	4
3. ACTIVITES, ACTUALITE, SITUATION FINANCIERE ET EVOLUTION ACTIONNARIALE	5
3.1. ACTIVITES DE L'EPL	5
a. <i>Présentation générale</i>	5
b. <i>Principales activités et opérations de l'année écoulée</i>	5
c. <i>Perspectives de développement.....</i>	6
3.2. SITUATION FINANCIERE DE L'EPL	6
a. <i>Bilan financier et économique</i>	6
b. <i>Prévisions financières pour l'année 2023</i>	7
3.3. ETAT DES FILIALISATIONS	7
a. <i>Synthèse</i>	8
b. <i>Fiche détaillée</i>	8
3.4. EVOLUTIONS STATUTAIRES EFFECTUEES DANS L' ANNEE.....	9
a. <i>Modification de l'objet social.....</i>	9
b. <i>Evolution de l'actionnariat</i>	9
c. <i>Autres modifications statutaires.....</i>	9
4. RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE L'EPL ET LA COLLECTIVITE	9
4.1. LISTE DES CONTRATS EN COURS AVEC LA COLLECTIVITE ACTIONNAIRE	9
4.2. GARANTIES D'EMPRUNTS DE LA COLLECTIVITE.....	10
a. <i>Avances en compte courant de la collectivité</i>	10
b. <i>Aides.....</i>	10
c. <i>Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité.....</i>	10
5. CONTROLES ET GESTION DES RISQUES	11
5.1. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	11
5.2. CONTROLE INTERNE	11
5.3. CONTROLES EXTERNES	11
6. BILAN DE LA GOUVERNANCE DE L'EPL.....	12
6.1. ACTIONNARIAT	12
6.2. LES DIRIGEANTS	12
a. <i>Les Administrateurs.....</i>	12
b. <i>Organisation de la gouvernance.....</i>	12
6.3. REMUNERATION ET AVANTAGES DES REPRESENTANTS ET DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	13
c. <i>Rémunération d'Administrateurs (ex- jetons de présence)</i>	13
d. <i>Rémunération du PDG.....</i>	13
e. <i>Rémunération du Directeur Général Délégué</i>	13
6.4. BILAN DE LA GOUVERNANCE.....	13
f. <i>Réunions du conseil d'administration</i>	13
g. <i>Participation des représentants de TE63 à la gouvernance</i>	13

RAPPORT DU MANDATAIRE DE TERRITOIRE D'ENERGIE PUY-DE-DÔME AU SEIN DE SEMELEC63 - Exercice Social 2023

1. Rappel du contexte

Conformément à l'article L. 1524-51 du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration de la collectivité Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, nommés le 26 septembre 2020 présentent un rapport écrit devant le comité syndical de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue ;
- de s'assurer que la société SEMELEC63 agit en conformité avec les positions et les actions engagées par Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme

Dans le respect de ces dispositions le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

2. Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination	SAEML SEMELEC 63
Siège social	36, rue de Sarliève – Centre d'Affaires du Zénith 63808 CURNON-D'Auvergne CEDEX
Date de création	26 février 1992
Secteur d'activité	Mandataire de Maîtrise d'Ouvrage de Travaux d'Investissement du Syndicat et Assistance au Syndicat
Objet social	La Société a pour objet, dans la limite des compétences, par nature complémentaires entre elles, de Territoire d'Énergie Puy de Dôme dont l'exercice est d'intérêt général 1 – d'effectuer des prestations de service, 2 – de remplir des missions d'assistance, 3 – de réaliser des travaux sous mandat, 4 – de gérer des services publics, 5 – de réaliser des travaux pour le compte de tiers.
Président Directeur Général	Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme, représenté par Sébastien GOUTTEBEL
Directeur Général Délégué	Sébastien PICOT
Nom du commissaire aux comptes et date de nomination	ARVENE CONSEIL, reconduit en qualité Commissaire au Compte par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 9 juin 2022
Nombre de salariés	16 salariés au 31 décembre 2023, date de clôture de l'exercice social concerné par le présent rapport

3. Activités, actualité, situation financière et évolution actionnariale

3.1. Activités de l'Epl

a. Présentation générale

La Société SEMELEC 63 est une société d'économie mixte locale, créée le 26 février 1992, ayant pour vocation principale de réaliser sous mandat de maîtrise d'ouvrage les travaux d'investissement de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme [TE63] et de remplir auprès de ce dernier diverses missions d'assistance.

Son capital de 120 434,73 € est détenu à 84,81 % par Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme qui compte 4 représentants au Conseil d'Administration, désignés par le Comité syndical réuni en assemblée générale le 26 septembre 2020 : Messieurs Fabien BESSYERE, Jean-François BIZET, Rémi CHABRILLAT et Sébastien GOUTTEBEL. Le groupe des actionnaires privés, constitué de 6 personnes physiques, détient 15,19 % du capital et dispose d'un siège d'administrateur.

b. Principales activités et opérations de l'année écoulée

L'activité de la société est consacrée **exclusivement** à TE63, la composition de son capital et de son conseil d'administration en font une société liée à TE63 au sens de l'article L 2511-8 du Code de la commande publique (TE63 agissant en tant qu'entité adjudicatrice, opérateur de réseau dans les secteurs de l'énergie).

Au cours de cet exercice 2023, SEMELEC63 a notamment agi pour le compte et au nom de TE63, en tant que mandataire de TE63 afin de :

- Appliquer la convention de mandat 2023, en date du 14 janvier 2023, comprenant mission d'assistance et mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux inscrits au programme 2023 de TE63
- Continuer les missions de mandataire au titre des conventions de mandat des années antérieures et plus particulièrement celles de 2019, 2020, 2021 et 2022.

Lors de la dernière Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires, qui s'est tenue le 12 juin 2024 au siège de la société, il a été arrêté les comptes de l'exercice 2022, trentième exercice social de la société. Cet exercice clos a fait apparaître :

- Un chiffre d'affaires net : 1 461 400 € HT, (- 0,8% par rapport à 2022)
- Une valeur ajoutée estimée à 72 %, (contre 75% en 2022)
- Un effectif moyen de 16 salariés en équivalent temps plein (stable)
- Un déficit après impôts et dotation aux amortissements de 237 830 € (vs. un déficit de 69 896€ en 2022).
- L'Assemblée Générale de la société a décidé d'imputer ce déficit en totalité au compte « Autres Réserves »

Au plan patrimonial, la situation au 31 décembre 2023 se résumait ainsi :

- Actif immobilisé net 124 111 €
- Capitaux propres 1 380 838 €

c. Perspectives de développement

L'activité de la société est consacrée exclusivement à TE63, son développement et ses évolutions se réalisent dans le cadre des missions qui lui sont confiées par son mandant.

3.2. Situation financière de l'EPL

a. Bilan financier et économique

	2021	2022	2023	Tendance
Capital social	120 435	120 435	120 435	Stable
Chiffre d'Affaires	1 347 135	1 472 553	1 461 400	Stable
Total des produits d'exploitation	1 353 620	1 475 946	1 464 340	Stable
Coûts salariaux	819 326	842 252	932 900	Haussière
Total des Charges d'Exploitation	1 508 947	1 572 119	1 757 586	Haussière
Résultat d'exploitation	- 155 326	- 96 174	- 293 246	Hausse du déficit
Résultat net après impôts	- 113 467	- 69 896	- 237 830	Hausse du déficit
Trésorerie nette (avance neutralisée)	1 317 657	1 288 841	1 123 542	Baissière
Capitaux Propres	1 688 563	1 618 667	1 380 838	Baissière
Endettement financier	0	0	0	Stable
Nb Salariés	15	16	16	Stable
<i>En ETP</i>	15,125	15,875	16,425	Haussière

Les grandes lignes de la situation financière sont :

- le chiffre d'affaires de la société est stabilisé sur cet exercice 2023 après avoir connu une augmentation au cours des exercices 2021 et 2022, à la faveur des engagements de travaux de notre mandant (TE63) dans les conventions de mandat.
- de manière récurrente depuis 13 exercices sociaux, le résultat brut d'exploitation est négatif. Des résultats financiers ont ponctuellement (3 exercices sociaux sur 13) permis d'obtenir un faible résultat net positif, mais structurellement, les produits d'exploitation sont trop faibles pour couvrir les charges d'exploitation nécessaires à l'exercice des missions attendues par notre mandant. Le Conseil d'Administration a travaillé au cours des dernières réunions à la rémunération de l'activité de mandataire exercée par la société SEMELEC63 pour le compte de TE63. Cette activité a beaucoup évolué au cours de la dernière décennie et mérite des moyens (informatiques et humains notamment) supérieurs pour mener correctement les missions attendues. Ces moyens nécessitent une rémunération réévaluée.

Prévisions financières pour l'année 2024

Avec les données actuelles de rémunération, il est envisagé un chiffre d'affaires 2024 à hauteur d'1 410 000 € HT, décomposé comme suit :

- Assistance à notre mandant TE63 : 195 000 €
- Mandats sur travaux pour TE63 : 1 160 000 €
- Contrôle techniques ACODE GIE : 45 000 €
- Prestations autres (services informatiques) : 10 000 €

Les charges d'exploitation augmenteront donc sensiblement pour l'exercice social 2024 (et cette tendance se poursuivra sur 2025).

Par conséquent, le résultat brut d'exploitation restera négatif et le résultat net de l'entreprise demeurera négatif pour cet exercice social 2024.

3.3. *Etat des filialisations*

Par délibération du Comité Syndical de Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme en date du 31 mars 2012 et par décision du Conseil d'Administration de SEMELEC63 réuni le 18 juin 2012, le Groupement d'Intérêt Economique : Association de Contrôle des Ouvrages de Distribution d'Electricité abrégé « GIE ACODE » a pu être créé.

ACODE est un GIE administré par les SAEML SEMEL15, SEMEV et SEMELEC63, les mandataires de maîtrise d'ouvrage respectifs du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, Le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire et de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme.

ACODE GIE est un groupement qui fonctionne comme une association sans en être une. ACODE GIE perçoit des cotisations de ses membres si la facturation de ses services et les réserves, qu'il a pu constituer, s'avèrent insuffisantes.

Suite son inscription au registre du commerce et des sociétés de Clermont-Ferrand le 12 mars 2013, GIE ACODE a débuté son activité le 1^{er} avril 2013.

Il exerce le contrôle technique sur les ouvrages de distribution publique d'électricité prévu à l'article R323-30 du code de l'énergie. Comme le prévoit l'article précité, il est certifié en qualité (référentiel ISO9001) depuis 2013 pour cette activité de contrôle technique.

a. Synthèse

Éléments significatifs de synthèse du GIE ACODE	
Les métiers	Contrôle technique d'ouvrage électrique (article R323-30 du code de l'énergie)
Les objectifs	Réalisation des contrôles réglementaires pour le compte des mandataires de maître d'ouvrage
Les éléments financiers clés	Chiffre d'affaires annuel compris entre 100 000 et 120 000 € HT chaque année Résultat proche de l'équilibre chaque année

b. Fiche détaillée

Nom de la société	ACODE G.I.E.
Domaines d'activité	Contrôle technique d'ouvrage électrique (article R323-30 du code de l'énergie)
Motifs de la prise de participation	Réalisation de prestations que la SAEML SEMELEC63 n'est pas en mesure de réaliser elle-même en raison de contraintes réglementaires (indépendance fonctionnelle du contrôle et certification en qualité)
Date de création	12 mars 2013
Forme juridique de la société	Groupement d'Intérêt Économique (GIE)
Participation	Le GIE n'a pas de capital social
	Apport en numéraire de SEMELEC63 : 20 000 €
	La SAEML SEMELEC63 est Président du Conseil d'Administration La SAEML SEMEL15 est Secrétaire du CA La SAEML SEMEV est administrateur Sébastien PICOT est le représentant permanent de SEMELEC63 au sein du conseil d'administration, en vertu d'une délibération du CA de SEMELEC63 du 9 novembre 2020

Risques et Contentieux	Pas de risque avéré, ni de contentieux connus à ce jour
Eléments financiers	Total bilan : 74 663 € au 31 décembre 2023 81 341 € au 31 décembre 2022 69 102 € au 31 décembre 2021
	Total endettement financier (compte courant associés) : 50 000 € au 31 décembre 2023 50 000 € au 31 décembre 2022 50 180 € au 31 décembre 2021
	Résultat net : Déficit 6 945 € pour l'exercice 2023 Déficit 2 179 € pour l'exercice 2022 Déficit 8 212 € pour l'exercice 2021

3.4. Evolutions statutaires effectuées dans l'année

Aucune évolution statutaire n'a eu lieu au cours de l'année passée ni au cours des 5 exercices antérieurs.

Les statuts à jour de la société SAEML SEMELEC63 sont datés du 23 janvier 2008

a. Modification de l'objet social

Aucune modification de l'objet social n'a été réalisée au cours de l'exercice social visé par ce rapport.

b. Evolution de l'actionnariat

Aucune cession d'actions, ni aucune modification du capital social ne sont intervenues au cours l'exercice social visé par ce rapport.

c. Autres modifications statutaires

Il n'y a eu aucune autre modification statutaire.

4. Relations contractuelles et financières entre l'Epl et la collectivité

4.1. Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire

Convention de mandat 2019-2022 en date du 8 décembre 2018 comprenant mission d'assistance et mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et entretien d'éclairage public conclue avec le TERRITOIRE D'ENERGIE PUY-DE-DOME pour le programme 2019 de TE63.

(Conseil d'Administration du 4 mai 2017 - Convention du 8 décembre 2018 - Avenant n°1 du 12 Octobre 2019 - Avenant n° 2 du 29 Février 2020 - Avenant n° 3 du 31 Octobre 2020 – Avenant n°4 du 8 octobre 2022 – Avenant n°5 du 14 janvier 2023)

Convention de mandat 2020-2023 en date du 7 décembre 2019 comprenant mission d'assistance et mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et entretien d'éclairage public conclue avec le TERRITOIRE D'ENERGIE PUY-DE-DOME pour le programme 2020 de TE63. (Conseil d'Administration du 9 mai 2019 - Convention du 7 décembre 2019– Avenant n°1 du 31 Octobre 2020)

Convention de mandat 2021-2024 en date du 4 février 2021 comprenant mission d'assistance et mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et entretien d'éclairage public conclue avec le TERRITOIRE D'ENERGIE PUY-DE-DOME pour le programme 2021 de TE63. (Conseil d'Administration du 20 janvier 2021 - Convention du 4 février 2021– Avenant n°1 du 16 Octobre 2021)

Convention de mandat 2022-2025, en date du 5 février 2022, comprenant mission d'assistante et mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et entretien d'éclairage public conclue avec le TERRITOIRE D'ENERGIE PUY-DE-DOME pour le programme 2022 de TE63. (Conseil d'Administration du 25 janvier 2022 – Convention du 5 février 2022 – Avenant n°1 du 8 octobre 2022)

Convention de mandat 2023, en date du 14 janvier 2023, comprenant mission d'assistante et mission de mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et entretien d'éclairage public conclue avec le TERRITOIRE D'ENERGIE PUY-DE-DOME pour le programme 2023 de TE63. (Conseil d'Administration du 5 janvier 2023 – Convention du 14 janvier 2023 – Avenant n°1 du 8 octobre 2022)

4.2. Garanties d'emprunts de la collectivité

Aucune garantie d'emprunt n'a été demandée par la SAEML SEMELEC63 à Territoire d'Energie Puy-de-Dôme au cours de l'exercice social visé par le présent rapport.

Aucune autre garantie d'emprunt n'existe de la part Territoire d'Energie Puy-de-Dôme à la SAEML SEMELEC63.

a. Avances en compte courant de la collectivité

Aucune avance en compte courant de la collectivité n'a été fait au cours de l'exercice social 2023 ni au cours des exercices antérieurs.

b. Aides

Aucune aide au titre du développement économique ni aucuns autres concours financiers ont été accordés par TE63 à la société au cours de l'exercice social visé par le présent rapport, ni au cours des exercices antérieurs.

c. Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité

Conformément à l'article 243bis du Code Général des Impôts, il est mentionné qu'aucun dividende n'a été versé aux actionnaires au cours des 3 derniers exercices.

Pour mémoire, le Conseil d'Administration rappelle qu'aucun dividende n'a jamais été versé par la SEMELEC63 à ses actionnaires depuis sa création.

5. Contrôles et gestion des risques

5.1. Principaux risques et incertitudes

Il n'a pas été identifié de risques ou d'incertitudes auxquels est ou pourrait être exposé la société SEMELEC63 tant d'un point de vue financier, juridique, technique ou même conjoncturel.

5.2. Contrôle interne

La société emploie 16 salariés et son chiffre d'affaires s'établit à moins d'1,5 millions d'euros en 2023, par conséquent elle n'est pas visée par les obligations de l'article 17 de la loi n°2016-1691. Néanmoins elle met en œuvre les procédures de mise en concurrence nécessaire dans le cadre de son activité pour son fonctionnement propre et pour le compte de son mandant, TE63.

5.3. Contrôles externes

Les 21 et 22 novembre 2022, la société SEMELEC63 a fait l'objet d'un contrôle URSSAF au titre des exercices 2020 et 2021, par le service de contrôle et lutte contre la fraude de l'URSSAF Auvergne. Par courrier du 22 novembre 2022, l'inspecteur du recouvrement concluait à la régularité des déclarations réalisées par la SEMELEC63.

Aucun autre contrôle n'est survenu hormis le contrôle annuel du commissariat aux comptes.

6. Bilan de la gouvernance de l'Epl

6.1. Actionnariat

Actionnaires	Nb actions détenues	Capital	% du capital détenu	Nb de sièges au CA
Territoire d'Energie Puy-de-Dôme	670	102 140,85	84,81%	4
Actionnaires privés	120	18 293,88	15,19%	1
Total	790	120 434,73	100,0%	5

Il est précisé qu'au 31 Décembre 2023, 3 cadres salariés détenaient 58 actions de la SAEML SEMELEC 63 dans le cadre d'une gestion privée. Les actions détenues par les salariés de la société et de celles qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce représentant ainsi plus de 3 % du capital

6.2. Les dirigeants

a. Les Administrateurs

Administrateurs	Représentant au Conseil d'Administration	Représentant à l'Assemblée Générale	Date de nomination
Territoire d'Energie Puy-de-Dôme	Fabien BESSEYRE Jean-François BIZET Rémi CHABRILLAT Sébastien GOUTTEBEL	Sébastien GOUTTEBEL	26 sept. 2020
Groupe des actionnaires privés	André ACIER	André ACIER	18 juin 2019

b. Organisation de la gouvernance

Le Conseil d'Administration du 9 novembre 2020 a décidé de maintenir l'organisation de la gouvernance telle qu'établie précédemment, à savoir le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

Le Président-Directeur Général du conseil d'administration, M Sébastien GOUTTEBEL a été désigné par délibération du conseil d'administration du 09/11/2020, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le Directeur Général Délégué, M Sébastien PICOT a été désigné par délibération du conseil d'administration du 09/11/2020 pour la durée du mandat du Président en exercice.

6.3. Rémunération et avantages des représentants sociaux

c. Rémunération d'Administrateurs (ex- jetons de présence)

Aucune rémunération n'est versée aux administrateurs de la société

d. Rémunération du PDG

Aucune rémunération, ni aucune indemnité de fonction ne sont versés au Président-Directeur Général aux administrateurs de la société. Le mandat de Président-Directeur Général est exercé à titre gracieux, le représentant permanent ayant droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements engagés dans l'exercice desdites fonctions pour leur montant réel, sur présentation des justificatifs

e. Rémunération du Directeur Général Délégué

Par délibération du Conseil d'Administration du 9 novembre et par application des dispositions légales et statutaires, Monsieur Sébastien PICOT a été nommé Directeur Général Délégué de SEMELEC63. Il assiste le Président-Directeur Général et dispose à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

Au titre de ce mandat social, M Sébastien PICOT a perçu une rémunération de 2462,74 € brut mensuelle.

6.4. Bilan de la gouvernance

f. Réunions du conseil d'administration

Au cours de l'exercice social 2023, 2 réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu (pour mémoire, il y en a eu 2 au cours de l'exercice social 2022).

g. Participation des représentants de TE63 à la gouvernance

Date de réunion	Type de réunion	Représentants de TE63	Taux de présence
5 janvier 2023	Conseil d'Administration	Présents : 3 sur 4	75%
19 avril 2023	Conseil d'Administration	Présents : 4 sur 4	100%
20 juin 2023	Assemblée Générale Ordinaire Annuelle	Présents	100%

(fin de document)